

**COMMUNE DE BLENNES****COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE du 12 MAI 2016**

L'an deux mil seize et le douze mai, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. DALICIEUX Pascal, Maire

**Etaient présents** : MM. DALICIEUX – SOLAZZO – YONNET – BARDIN - SANCHEZ -  
Mmes LAKEBIR – MORTREUIL - DESSOUT – PRISE – LABBE

**Absents représentés** : Mme LAGE NUNES – Mme VANACORE – M. PLANCKE

**Secrétaire de séance** : M. BARDIN Laurent

**1. Remboursement d'une facture SOMELEC (entretien éclairage public) par un administré pour des travaux suite à chute d'arbre**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'intervention de l'Entreprise SOMELEC le 16 février 2016 pour réparation d'un câble aérien à l'entrée du bourg suite à la chute d'un arbre.

Le montant de cette intervention s'élève à 507.82 € TTC (facture n° 90115136 du 21.03.2016).

Considérant que le contrat de maintenance de l'éclairage public conclu avec la Société SOMELEC ne prend pas en charge ce genre d'accident,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de répercuter cette dépense au propriétaire de la parcelle sur laquelle se trouvait l'arbre.

**2. Mise en vente du bâtiment communal du 5 rue des Moines**

Le sondage réalisé auprès de la population et la réunion publique concernant le projet de vente du bâtiment communal du 5 rue des Moines (ancienne bibliothèque) pour permettre l'achat d'un bâtiment situé face à la mairie en vue de la création d'un commerce de proximité, ont permis d'obtenir 83 réponses dont 76 favorables (soit 92 % des réponses).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés

Vu l'estimation de base de l'agence immobilière PINOY de Voulx fixant le prix de vente à 150 000 €

Considérant que le fruit de la vente de ce bâtiment permettra de financer l'achat projeté à hauteur des 2/3

**APPROUVE** le projet exposé par Monsieur le Maire

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en vente le bâtiment communal sis 5 rue des Moines (parcelles cadastrées C-431 et C-1151)

**CHARGE** Monsieur le Maire de mener les négociations au mieux des intérêts de la commune.

**3. Achat d'un bâtiment 1 rue des Moines**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'immeuble sis 1 rue des Moines à BLENNES (parcelles cadastrées C-423 – 429 – 430) est à vendre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

Considérant le projet de dynamisation du centre bourg par création d'un commerce,

Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 18 mars 2016,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'acquisition de cet immeuble pour un prix maximum de 220 000 €.

**4. Revitalisation du centre bourg – Avenant au contrat rural**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a signé un contrat rural avec le Conseil Départemental et le Conseil Régional d'Ile de France le 25 juin 2014, comportant les opérations suivantes :

1. Aménagement de la cour de la mairie
2. Aménagement de la place publique
3. Rénovation du centre technique communal

Le Conseil Municipal a pris la décision, entre-temps, d'acquérir l'immeuble sis 1 rue des Moines (face à la Place Publique) pour y implanter un commerce de proximité et y installer les services techniques de la commune.

Ce projet pourrait s'intégrer à l'opération n° 2 « *aménagement de la Place Publique* » sans en modifier son montant arrêté à 180 000 € HT.

Dans cette nouvelle action, pourraient être pris en compte l'aménagement de la place, la démolition du mur attenant à l'immeuble du 1 rue des Moines et une partie de l'achat de la maison.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le règlement des Contrats Ruraux permet la modification par avenant du contrat signé, et, en conséquence, lui demande d'examiner cette possibilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés

Après avoir pris connaissance du dossier

**APPROUVE** le remplacement de l'opération 2 « *aménagement de la place publique* » par l'opération « *revitalisation du centre bourg* »

**CHARGE** le Maire de déposer une demande d'avenant au Contrat Rural signé le 25 juin 2014 auprès du Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne et du Président du Conseil Régional d'Île de France,

**DIT** que l'enveloppe globale de cette opération serait toujours de 180 000 € HT et que le plan de financement resterait inchangé.

## 5. Questions diverses

- ✓ La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 16 Juin

Arnaud SOLAZZO expose à l'assemblée les points suivants :

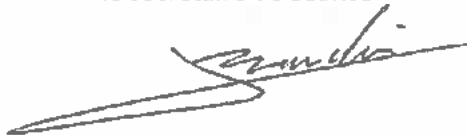
- ✓ des dégradations régulières (arrachage plantes et fleurs, pancartes, panneaux routiers) sont à déplorer dans le bourg, au cimetière, au Bouloy et à Villoseau. Le temps passé pour réparer ces incivilités représente un coût non négligeable. Pascal DALICIEUX déplore ces comportements stupides qui consomment du temps de travail du personnel communal et donc notre argent à tous.
- ✓ Suite à des remarques d'usagers, il est rappelé que conformément au règlement intérieur du cimetière, l'entretien des concessions (occupées ou non occupées) est à la charge des propriétaires, la municipalité étant uniquement responsable des espaces publics (allées, abords).
- ✓ **Projet de création d'un espace culture et nature** (bibliothèque – médiathèque – garderie – local associatif)  
Notre école dont l'effectif est en constante augmentation a besoin de locaux supplémentaires, la garderie n'est plus adaptée et la nécessité d'ouverture d'une nouvelle classe est réelle. Il a été décidé, en concertation avec les élus de notre regroupement pédagogique, d'investir dans un équipement neuf et aux normes.  
Dans le cadre du contrat CLAIR (Contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural) dont bénéficie notre communauté de communes (CCBG) nous avons obtenu une participation de 40 % au financement de la construction d'un nouveau bâtiment qui serait implanté sur le terrain communal mitoyen de l'école. Le reste serait financé par les trois communes du Regroupement Pédagogique (Blennes, Chevry en Sereine et Diant) et complété par d'autres dispositifs d'aide financière qui seront à solliciter.  
Ce projet a été validé par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 9 mai 2016 qui s'est tenue à Blennes.  
Les premiers projets seront déposés auprès du département pour l'été 2016 et l'ouverture est prévue pour la rentrée 2018.
- ✓ La campagne des nids de poules, commencée en avril, a été interrompue en raison des conditions météorologiques qui nous ont obligés à des tontes fréquentes. Elle reprendra dès que possible. Les entreprises en charge des reprises des portions de voirie sont prévues pour l'été.
- ✓ La Fête des Voisins a lieu le vendredi 27 mai sur la place de l'église. Le hameau le mieux représenté sera récompensé.
- ✓ **Relais Assistantes Maternelles -- Ecole Multisports**  
Ces compétences seront maintenues malgré la dissolution de la Communauté de Communes du Bocage-Gâtinais. Elles seront co-financées par les 7 communes de la CCBG et par d'autres communes de la CC des Deux Fleuves intéressées par ces services.

✓ **Transport scolaire**

Suite à la suppression de l'arrêt « école de Blennes » pour raison de sécurité, l'abri-bus n'a plus de raison d'être et nous devons envisager son retrait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45

Le secrétaire de séance



Le Maire,

Pascal DALICIEUX

